



Le St Laurentais

N°24
JUIL / AOÛT / SEPT
2013

MAIRIE HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi – Mardi de 12h à 17h

Mercredi de 10h à 14h

Jeudi - Vendredi de 10h à 12h

L'accueil téléphonique fonctionne dès 8h00 le matin
au 05. 46. 84. 00. 35

Courriel: st.laurent.de.la.pree@mairie17.com

Blog: <http://saint-laurent.over-blog.fr/>

Partenariat avec le village de La Bâthie en Savoie

Le Conseil Municipal a souhaité créer un partenariat avec le village savoyard de La Bâthie comparable au nôtre en terme de démographie.

Il représente la montagne et nous la mer, et donc, un mutuel attrait pour les deux populations.

Mais un pacte d'amitié entre deux villages français éloignés ne s' improvise pas.

Le Conseil des Sages de St Laurent a été chargé de définir les différentes actions conditionnant la réussite durable d' un tel projet de rapprochement.

L' étude qui vient d'être remise aux élus préconise, à titre essentiel, les actions suivantes:

- Impliquer la population

Il ne peut y avoir de partenariat réussi sans la participation active des habitants des deux communes.

Il convient donc d'informer en expliquant l' esprit et l' intérêt de cette coopération.

Et dans ce cadre il faut se rapprocher des écoles, des clubs sportifs et de chacune des associations

culturelles que compte notre village.

- Définir des objectifs communs

Il convient de définir en commun le type d' initiatives mutuelles envisagées, de les énumérer et de se fixer des échéances pour évaluer les progrès réalisés.

- Créer une structure de soutien (genre Association loi 1901)

Une équipe de bénévoles restreinte, mais active, doit, dans chacun des deux villages, entretenir les contacts, proposer de nouveaux projets, rechercher des financements, se rapprocher de toutes les associations et prendre toutes initiatives pour maintenir actif le partenariat.

- Travailler avec les écoles et les jeunes

Il existe de multiples manières pour faire participer nos écoles à ce pacte d' amitié.

Les échanges entre élèves constituent souvent un des moments forts du partenariat.

De plus, ces actions font participer une grande partie de la commune, puisqu' elles impliquent aussi les parents, le personnel éducatif, les associations de parents d' élèves etc.

- Agir sur le long terme

C' est au fil des années que les citoyens des deux communes apprendront, par des rencontres réelles, ici et là, à tisser des liens d' amitié et de solidarité.

Le village de La Bâthie, de son côté, procède à la même démarche de finalisation de cette collaboration.

Nous vous tiendrons informés de la concrétisation prochaine de ce projet.

INFOS SOCIALES

PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE

Le 3^{ème} Lundi de chaque mois de 14 h 00 à 16 h 00 en mairie

Son secrétariat est dans les locaux de la DTPR: 28 rue Chanzy à Rochefort. Tél: 05 46 88 15 79

Voyage à la découverte des Écritures

2^{ème} édition l'atelier risque de ne pas avoir lieu par manque de participants

Atelier ludique et éducatif pour enfants (8 – 14 ans)

Voilà déjà un an que les ateliers d'écritures ont vu le jour! Si vous souhaitez que certains ateliers reprennent, vous pouvez inscrire vos enfants auprès de Martine RAYER à la bibliothèque ou par téléphone au 07.77.96.65.92. ou à la Mairie au 05.46.84.00.35. Un minimum de 10 enfants est exigé.



POUR LES SENIORS de la commune de Saint Laurent de la Prée

STAGE DE PREVENTION ROUTIERE

Inscriptions en Mairie **05.46.84.00.35**

Il reste de la place ! Pour clôturer une date.



Le Secours catholique de Rochefort propose un

CAMP d'été 2013 à MIMIZAN-PLAGE

du 13 au 27 juillet pour les enfants de 10 à 17 ans

INSCRIPTIONS au local:

20, rue Lesson 17300 Rochefort Tél : 05 46 87 32 47
ou à Madame Gachet Tél : 05 46 84 28 52 (HR)



Risques climatiques

Tant que les variations climatiques restent modérées, elles engendrent dans le corps humain de simples réactions physiologiques d'adaptation. Cependant, en cas de fortes chaleurs ou de grand froid, ces réactions physiologiques ne sont parfois plus suffisantes et les conséquences pour la santé peuvent être dramatiques.

Dans un autre registre, les inondations peuvent entraîner divers risques: noyades, électrocutions, explosions ou encore pollutions.

En cas d'événements climatiques exceptionnels, une bonne connaissance des mesures de prévention permet de limiter les risques pour la santé.

- Accueil Evénements climatiques exceptionnels
- Fortes chaleurs / Canicule
- Grand froid
- Inondations

Plan Canicule ci-joint, se renseigner en Mairie.

Emplois d'avenir, pour qui ? Comment ?



Les emplois d'avenir ont pour vocation d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés et confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Ces emplois permettent une première expérience professionnelle et l'acquisition de compétences pour atteindre, à terme, une qualification plus élevée.

Pour ce faire, ils reposent sur plusieurs spécificités: des moyens importants mobilisés par l'état, des engagements des employeurs, des actions de formation, un accompagnement externe renforcé.

Les emplois d'avenir sont accessibles aux jeunes de 16 à 25 ans (+ de 30 ans pour les travailleurs handicapés) sans emploi et sans diplôme ou titulaires d'un CAP/BEP et en recherche d'emploi depuis au moins 6 mois dans les 12 derniers ou, à titre exceptionnel, pour les BAC + 3 résidant dans les zones prioritaires en recherche d'emploi depuis au moins 6 mois dans les 12 derniers mois. Une circulaire du 3 avril 2013 précise les modalités de mise en œuvre des emplois d'avenir dans le secteur sanitaire, social et médico-social. Elle insiste sur les perspectives d'embauche à l'issue du contrat et fournit pour chaque métier une fiche de poste type. Les employeurs qui reçoivent des candidatures spontanées doivent inviter les jeunes concernés à se rapprocher de pôle emploi ou de la mission locale.

Durée du contrat : un an renouvelable deux fois, soit trois ans au total.

L'inscription du demandeur d'emploi

L'inscription comme demandeur d'emploi est une démarche incontournable pour bénéficier de droits (accompagnement, indemnisation...) ou accéder à certains contrats de travail de type particulier. Cette inscription se fait auprès des services de Pôle emploi et donne lieu à une première évaluation personnalisée des perspectives de reclassement de l'allocataire. Un projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) est ensuite élaboré et actualisé conjointement par le demandeur d'emploi et Pôle emploi (ou un organisme participant au service public de l'emploi) afin de définir les mesures d'accompagnement personnalisé qui permettront au salarié privé d'emploi d'accélérer son retour à l'emploi. Le non-respect de ces différentes obligations peut donner lieu à des sanctions.

Quelles sont les obligations des demandeurs d'emploi ?

Au terme de l'article L. 5411-6 du Code du travail, « le demandeur d'emploi immédiatement disponible pour occuper un emploi est tenu de participer à la définition et à l'actualisation du projet personnalisé d'accès à l'emploi mentionné à l'article L. 5411-6-1 » du Code du travail, « d'accomplir des actes positifs et répétés de recherche d'emploi et d'accepter les offres raisonnables d'emploi telles que définies aux articles L. 5411-6-2 et L. 5411-6-3 » du Code du travail.

Plus généralement, le demandeur d'emploi est tenu aux obligations qui, à défaut d'être respectées, peuvent entraîner sa radiation de la liste des demandeurs d'emploi. Comme le prévoit l'article L. 5412-1 du Code du travail, est ainsi radiée de cette liste, la personne qui :

- soit ne peut justifier de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, de créer ou de reprendre une entreprise; à l'exception des demandeurs d'emploi inscrits en catégories 4 et 5 et de ceux qui bénéficient d'une dispense de recherche d'emploi, toute personne inscrite sur la liste des demandeurs d'emploi doit effectuer des actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, de créer ou reprendre une entreprise;

- soit, sans motif légitime, refuse à deux reprises une offre raisonnable d'emploi mentionnée à l'article L. 5411-6-2 du Code du travail;

soit, sans motif légitime:

- refuse d'élaborer ou d'actualiser le projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) ;
- refuse de suivre une action de formation ou d'aide à la recherche d'emploi proposée par l'un des services ou organismes participant au service public de l'emploi et s'inscrivant dans le cadre du PPAE ;
- refuse de répondre à toute convocation des services et organismes participant au service public de l'emploi ou mandatés par ces services et organismes;

- refuse de se soumettre à une visite médicale auprès des services médicaux de main-d'œuvre destinée à vérifier son aptitude au travail ou à certains types d'emploi; les visites médicales destinées à évaluer l'aptitude au travail ou à certains types d'emploi sont obligatoires lorsqu'elles sont prescrites par Pôle emploi; en cas d'empêchement, le demandeur d'emploi a la possibilité d'appeler le 3949 pour prévenir de son indisponibilité pour le rendez-vous et en donner le motif;

- refuse une proposition de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation. Ce refus d'une proposition de contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, sans motif légitime, peut entraîner une radiation par le directeur de l'agence Pôle emploi, après un examen personnalisé de la situation du demandeur d'emploi.

SEPTEMBRE 2013

CONFERENCE

le 20 septembre 2013 avec LUCIDE 17, une nouvelle conférence sur le cancer du sein et colorectal entouré du Dr Feyler et un réseau de médecins spécialisés.



OCTOBRE 2013

SEMAINE BLEUE du 21 au 27 Octobre 2013

Un certain nombre d'actions ont rencontré un vif succès les années précédentes, elles seront donc reconduites :

Le mercredi 23 octobre après-midi récréative à la Maison de retraite à Fouras avec les résidents et le CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) ou ils pourront développer du théâtre d'improvisation, des jeux, loto avec l'animatrice et des tours de diablo intergénérationnels.

Le week-end du 26 et 27 octobre le salon du bien être est reconduit comme les années passées, ou les visiteurs ont pu recevoir des conseils, des massages et participer aux différentes conférences.

la Santé en action

Contacts : Institut national de prévention et d'éducation pour la santé
42, bd de la Libération - 93203 Saint Denis Cedex
inpes@inpes.sante.fr Téléphone : 01 49 33 22 22 Télécopie: 01 49 33 23 90

QUELQUES REGLES DE CONDUITE

Enfants: cet été, bronzer n'est pas jouer !

Après un hiver long et rigoureux, le plaisir de retrouver le soleil ne doit pas nous faire oublier ses dangers et les précautions à prendre en cas d'exposition aux rayonnements ultraviolets (UV). Avant l'été, il est donc primordial de rappeler les risques liés aux UV pour toute la famille et, en particulier, pour les enfants qui sont très vulnérables au soleil et à ses effets.

Face aux 80 000 cancers de la peau diagnostiqués chaque année et à une vigilance insuffisante des Français, le ministère des Affaires Sociales et de la Santé et l'Institut National de Prévention et d'Education à la Santé (Inpes) lancent une campagne d'information et de sensibilisation sur les risques solaires du 1er juillet au 1er septembre 2013.

Produits ménagers = hors de portée des enfants
Toujours ranger vos produits ménagers en hauteur
ou dans un placard fermé à clé.



Médicaments = hors de portée des enfants
Toujours mettre les médicaments dans un placard
en hauteur et fermé à clé.



Fenêtre ouverte = Danger
(enfant cherchant à enjamber un balcon)
Ne laissez jamais un enfant seul près d'une fenêtre
ouverte ou sur un balcon.



Fenêtre ouverte = Danger
(chaise barrée placée devant une fenêtre)
Ne laissez jamais de meubles ou d'objets
sous les fenêtres.



Faites porter un casque à vos enfants pour leur
sécurité

Marlène CHASSIN
Adjointe au Maire
Chargée des Affaires Sociales

DELIBERATIONS**1 – VOTE DES TAXES**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à débattre du taux des taxes pour 2013.

Compte tenu de la conjoncture actuelle, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de conserver les taux votés en 2012, soit :

- Taxe d'habitation : 13,75 %
- Foncier bâti : 17,75 %
- Foncier non bâti : 46,25 %.

2 – VOTE DES SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux la liste des associations ayant sollicité une subvention pour l'année 2013. Après étude, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer les subventions suivantes :

- Fest'En Herbe :	2000,00 €
- Entente Cycliste Fouras/St Laurent:	500,00 €
- Association des Parents d'élèves :	300,00 €
- Fouras Olympic Club Football :	1235,00 €
- Association Modern'Jazz :	728,00 €
- Aïkido Fouras/St Laurent	65,00 €
- Association les poissons volleyants :	500,00 €
- Club pongiste Fourasin :	273,00 €

3 – VOTE DU BUDGET ECOLE

Le conseil municipal, après examen et discussion, décide, à l'unanimité, du budget qui sera alloué à l'école pour l'année 2013, à savoir :

- 30 € par élèves inscrits à la rentrée 2012, soit 185 enfants,
- 350 € par classe,
- 380 € pour la B.C.D.,
- 230 € pour le projet écoles,
- 180 € pour l'administratif + B.O.,
- 100 € pour le réseau d'aide,
- 500 € pour les feuilles (photocopies) + contrat de 75200 copies.

Le spectacle du goûter de Noël sera réglé par la commune à concurrence de 300 €.

Un budget de 3.000 € est accordé pour les sorties scolaires plus les séances de piscine.

4 – CONVENTION DE PARTICIPATION AU PEL - CRECHE

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du P.E.L. (2011-2014) la commune de St Laurent de la Prée doit verser une subvention de financement à la crèche de Fouras.

Après délibération, les conseillers municipaux, décident, à l'unanimité d'approuver la convention, d'en autoriser la signature et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour en assurer la mise en œuvre.

5 – RYTMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux les modifications apportés aux rythmes scolaires, décret 2013-77, dans le cadre de la refondation de l'école.

Après débat, Monsieur le Maire propose de mettre en place la semaine de quatre jours et demi dès septembre 2013. Le conseil municipal émet un avis favorable par 15 voix pour et une voix contre.

6 – FUSION DE LA CAPR et de LA COMMUNAUTE de SUD CHARENTE

Monsieur le Maire explique que les deux communautés du Sud Charente et d'agglomération du Pays Rochefortais ont décidé de fusionner ces 2 EPCI. Madame la Préfète a pris, le 03 avril 2012, un arrêté listant les communes intéressées par le projet de périmètre de fusion, soit toutes les communes du pays hors la commune d'Yves qui doit rejoindre l'agglomération de La Rochelle. Les conseils communautaires ont émis un avis et l'ensemble des conseils municipaux se sont prononcés. La commission départementale de coopération intercommunale a émis un avis favorable à ce projet de fusion.

Vu l'article L5211-41-3 du CGCT, « la fusion peut être décidée par arrêté du représentant de l'Etat après accord des conseils municipaux sur l'arrêté de projet de périmètre et sur les statuts ».

Il convient désormais aux conseils communautaires d'émettre un avis et aux communes d'approuver, par délibérations concordantes, les statuts de la future agglomération. Cet accord doit être exprimé par :
deux tiers au moins des conseils municipaux de toutes les communes incluses dans le projet de périmètre, représentant plus de la moitié de la population totale de celle-ci,

OU

par la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population

ET

ces majorités doivent nécessairement comprendre au moins un tiers des conseils municipaux des communes qui sont regroupées dans chacun des établissements publics de coopération intercommunale dont la fusion est envisagée.

Sous réserve de cet accord, l'arrêté préfectoral vaut retrait des communes des établissements publics de coopération intercommunale dont elles sont membres et qui ne sont pas intégralement inclus dans le projet de périmètre.

Après débat, les élus confirment leur volonté de voir fusionner les communautés de Sud Charente et d'agglomération du Pays Rochefortais, hors la commune d'Yves, confirment le périmètre de la nouvelle agglomération composé de 25 communes visées dans l'arrêté préfectoral n°826 du 03 avril 2012, et approuvent les statuts ci-annexés par 14 voix pour, une abstention et 1 voix contre.

7 – AVIS SUR LE SCHEMA REGIONAL CLIMAT AIR ENERGIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la loi Grenelle 2 prévoit l'élaboration d'un schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE). Il définit les orientations régionales ayant pour objet la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le SRCAE est un document stratégique, décliné sur les territoires. Les documents d'urbanisme (SCOT et PLU) doivent en outre prendre en compte ses orientations par l'entremise ou non des plans climats énergie territoriaux.

L'élaboration du SRCAE a été conduite par un comité stratégique ainsi qu'un comité technique. Le comité stratégique était composé de 30 membres, dont 1 seul maire et aucun représentant des intercommunalités. Le SRCAE ne tient pas en compte de la diversité des territoires et des orientations qui ont d'ores et déjà été définies par les élus de la communauté d'agglomération du Pays Rochefortais et du syndicat mixte du Pays Rochefortais, de manière pragmatique et locale.

En raison des confusions et du manque de cohérence dans les rôles, les missions et compétences des différents acteurs visés par les orientations, du manque de concertation, et des délais de consultation insuffisants, les élus émettent un avis défavorable au projet de schéma régional climat air énergie par 15 voix pour et une abstention.

Conseil du 11 avril 2013

DELIBERATIONS

1 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Après s'être assuré que le trésorier de Rochefort Banlieue, comptable assignataire de la commune de St Laurent de la Prée, a repris dans ses écritures au titre de l'exercice comptable 2012 :

- le montant de tous les titres de recette émis
- le montant de tous les mandats de paiement ordonnancés
- le montant de toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer
- le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de ce dernier.

Avis favorable de la commission des finances du 09 avril 2013.

Les élus prennent acte de la régularité du compte de gestion dressé par le trésorier, comptable assignataire de la commune de St Laurent de la Prée.

Adopté par 14 voix pour et une abstention.

2 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Les élus présents à la réunion de la commission des finances du 09 avril 2013, après étude des écritures au titre de l'exercice comptable de 2012, n'ont émis aucune remarque.

Aucun nouvel emprunt n'a donc été encaissé en 2012 par la commune confortant ainsi la volonté de désendettement exprimé.

Avis favorable de la commission du 09 avril 2013.

Les élus adoptent le compte administratif de 2012 par 14 voix et une abstention.

3 – AFFECTATION DU RESULTAT

Suite à la réunion des finances du 09 avril 2013, les éléments sont les suivants,

- minimiser le recours à l'emprunt en pratiquant une politique volontariste d'autofinancement
- optimiser les charges
- ne pas recourir à une augmentation des taux d'imposition.

Le résultat de fonctionnement s'établit pour l'année 2012 à la somme de 142771.83 euros.

L'affectation des résultats pour la gestion 2013 est la suivante :

- 100000 euros à l'investissement
- 42771.83 au fonctionnement.

Adopté à l'unanimité.

4 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le budget primitif pour l'exercice 2013, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

- Dépenses 1 253 875
- Recettes 1 253 875

Investissement

- Dépenses 570 878,71
- Recettes 570 878,71

Proposition adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

--- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les fuites sur la salle polyvalente ont été réparées, elles étaient dues au vandalisme de quelques jeunes.

--- Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux sur les moyens d'action du CCAS de St Laurent de la Prée.

- **Contexte réglementaire des contrôles :**

La dernière Loi sur l'Eau et des Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 précise que les communes doivent procéder aux contrôles des dispositifs d'assainissement individuel des eaux usées domestiques.

Ces contrôles sont de trois types :

- le contrôle de conception et de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées,
- le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des dispositifs déjà existants,
- le contrôle périodique (suite au contrôle de conception et d'exécution ou au diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien)

La Loi sur l'Eau complétée par la Loi « Grenelle II » précise que la périodicité des contrôles ne peut excéder 10 ans.

- **Le service Assainissement Individuel du Syndicat des Eaux :**

Les contrôles ont été délégués au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime. Depuis 2002, ce service intervient pour le contrôle de conception et d'exécution des installations neuves.

- **Le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien :**

Les diagnostics sont organisés, en coopération avec la municipalité, afin de vérifier que le fonctionnement de l'ensemble des dispositifs d'assainissement individuel existants ne risque pas d'entraîner une pollution des eaux et du milieu aquatique, et ne porte pas atteinte à la santé publique.

En plus de l'aspect d'obligation légale, ces contrôles ont donc de réels objectifs environnementaux et sanitaires.

Ainsi, les techniciens du Syndicat des Eaux procèdent à la vérification des installations chez les particuliers. Durant leur visite, les agents du Syndicat vont contrôler :

- l'état et l'accessibilité des ouvrages,
- l'écoulement des effluents,
- l'entretien des ouvrages.

Ils conseillent les particuliers sur l'entretien de leurs systèmes d'assainissement et les aident à maintenir, le plus longtemps possible, leurs installations d'assainissement en bon état de fonctionnement. Entre autre, la réalisation d'une mesure de la hauteur de boues dans la fosse permet d'informer son propriétaire sur l'opportunité de programmer sa vidange.



(Mesure de boues d'une fosse septique)

En cas de nécessité, les techniciens du Syndicat des Eaux assistent également les propriétaires dans leurs projets de réhabilitation de l'installation et listent les travaux à réaliser.

A la suite du contrôle, les techniciens établissent un rapport sur le diagnostic de l'installation comprenant un schéma des dispositifs d'épuration des eaux usées domestiques. Ils y joignent également un guide d'entretien et la liste des travaux à effectuer si nécessaire. Conformément au Code de la construction et de l'habitat, ce rapport doit être annexé à l'acte de vente en cas de transaction immobilière. Cette mesure, obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2011, permet d'informer l'acquéreur de l'état du système d'assainissement.

Le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien fait l'objet d'une redevance à la charge des propriétaires, en contre partie du service rendu, conformément à l'article R 2224-19 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le tarif 2013 de la redevance de diagnostic de fonctionnement est fixé à 101,43 € T.T.C.

A noter que ces diagnostics concernent uniquement les propriétaires d'habitations et d'établissements produisant des eaux usées domestiques non raccordables au réseau d'assainissement collectif et dont le dernier contrôle de l'installation date de plus de 10 ans.

Les propriétaires d'installations d'assainissement non collectif ayant déjà fait l'objet d'un contrôle de conception et de bonne exécution par le Syndicat des Eaux il y a plus de 10 ans sont assujettis à un contrôle périodique. Le tarif 2013 de la redevance du contrôle périodique est fixé à 60,85 € T.T.C.



(Vérification des ouvrages d'assainissement)

Ces contrôles représentent une charge supplémentaire mais s'intègre dans une politique de développement durable. Ils permettent également d'assurer une certaine équité entre les habitants de la commune. En effet, les propriétaires qui doivent se raccorder au réseau d'assainissement collectif du bourg supportent également des charges supplémentaires (travaux de raccordement au réseau, redevance d'assainissement collectif).

ÉVASION GYM TONIC:

L'association reprendra ses cours le lundi 9 septembre.

A la rentrée le lundi de 20h30 à 21h30 avec Caroline :
cours d'entretien et cardio

Le jeudi avec Loïc : "bokwa" de 19h30 à 20h30

Abdos, fessiers, pilates, étirements de 20h30 à 21h30

N'hésitez pas, venez essayer les cours et choisir ce qui vous correspond !

Renseignements : Courriel : chan.pa.al@wanadoo.fr

Tél : 06 74 01 64 18 ou 05 46 84 68 49

ou sur place à la salle polyvalente dès le lundi 9 septembre.



L'association « **YOGA 17** » est ravie de l'intérêt porté pour les séances de yoga prodiguées aux Saint Laurentais. Françoise, l'animatrice propose des postures simples, des techniques respiratoires, des techniques de relaxation et de concentration, tenant compte des aptitudes de chacun.

Chaque séance a lieu le lundi soir à 19h15, le mardi soir à 18h00, le jeudi matin à 11h00.

Le yoga apporte une meilleure gestion des émotions, c'est un antistress naturel, il apporte souplesse corporelle, permet de trouver le bien être en soi, en se régénérant physiquement et mentalement.

Les inscriptions et les cours reprendront au mois de septembre 2013.

S'inscrire auprès de Françoise au : 06.77.10.15.36 Site : www.yoga17.free.fr

Monsieur Didier Naud Citoyen d'honneur 2013



Didier est né à la ferme de « La Michelière » de St Laurent de la Prée le 25 novembre 1948, où son père et sa mère sont agriculteurs. Il commence à travailler à 14 ans comme commis agriculteur dans une ferme à Mortagne, en 1966 il est employé comme manœuvre par l'entreprise de maçonnerie Lucas à Fouras, il y restera 9 ans. Il se marie avec Eliane le 7 juillet 1979, ils ont deux filles : Agnès et Angélique.

En 1975 il est remarqué par Monsieur Escale du Conseil Municipal de St Laurent mais c'est le 1^{er} juillet 1976, que parmi 8 candidats, Mr Berton, Maire de la commune, emploie Didier comme cantonnier.

Pendant ses 35 ans et 4 mois de carrière pour la municipalité, il participe à la construction des vestiaires du terrain de foot, des hangars municipaux, des murs de l'école maternelle... et bénévolement à tous les nettoyages de la commune.

Par décision de Monsieur Minier, Maire de St Laurent de la Prée,
agissant au nom du Conseil Municipal,
Monsieur Didier Naud est fait citoyen d'honneur 2013.

Madame Pierrette Hubert recevait ce 1er mai la
médaille d'argent de la famille Française,
remise en mairie par Monsieur le Maire.

N'étant pas avertie, la surprise fût accentuée par la présence de sa
famille réunie pour l'occasion.

Félicitations à Madame Hubert, mère de six enfants.



AGENDA

JUILLET

Samedi 13 LE RELAIS DE LA PREE

C'est une date à retenir, depuis 2 ans le relais de la prée se déroule le 13 Juillet.

En 2012 il y avait 62 équipes d'inscrites malgré une météo incertaine pendant toute la journée mais une éclaircie salubre avait permis à l'épreuve de se dérouler dans de bonnes conditions.

Les coureurs avaient apprécié l'épreuve et beaucoup se sont déjà donnés rendez-vous en 2013.

Le départ se fera face à l'INRA à 19H00. Les inscriptions et retraits des dossards se feront à partir de 17H00 au stade de football.

Cette épreuve est ouverte à toutes les personnes nées en 1997 et avant, équipes hommes, femmes et mixtes limités en tout à 150. Distance 2 x 7 kms.

Renseignements et inscriptions sur le site www.courirencharentemarine ou par mail à epiphanie17450@yahoo.fr ou par téléphone 06.01.76.98.28.



Samedi 13 PAELLA GEANTE à partir de 19h30 organisée par le Comité des fêtes de la presqu'île, sous tivolis, sur le skate parc derrière la salle polyvalente. Paëlla fruits de mer, fromage, dessert. Tarif 13 €.

Réservation : 06 23 18 46 50, au Comité des Fêtes route de la Grande Levée, par courriel comitepresquile@laposte.net

21h00 BAL POPULAIRE et FEU D'ARTIFICE organisés par la Municipalité.



Dimanche 14 STRUCTURES GONFLABLES à 15h00 sur la Place de l'église.

Jeux mis gratuitement à disposition par le parc de loisirs YAKA JOUER.

17h00 CASSE CROÛTE TRADITIONNEL offert par la Municipalité sur la Place de l'église (legs Tessier).

AOÛT

Samedi 03 à 21h00 CONCERT DE MUSIQUE CLASSIQUE à l'EGLISE de ST-LAURENT DE LA PREE

Organisé par l'association « **Musiques originales de la grande Europe** »

ENTREE LIBRE avec libre participation aux frais de l' « Ensemble Improvisation » de renommée internationale en DUO (*Natalia ERMAKOVA : Violoncelliste et Eric BLIN : Accordéoniste classique*)

Avec le programme suivant :

- SYMPHONIE DU NOUVEAU MONDE de Dvorak
- LES 4 SAISONS de Vivaldi
- Suite n°1 de Peer Gynt de Grieg
- Aria de Bach...



Dimanche 4 FÊTE DES BATTAGES ET DE VILLAGE route du Four à Chaux.

Entrée gratuite à partir de 11h00.

Programme:

Journée de travail dans une ferme en 1960.

moissonneuse-lieuse, batteuse, labour avec chevaux et tracteurs anciens, traite d'une vache à la main, basse-cour, exposition de petits matériels manuels, couture, broderie.

Vente de melons, fromages, miel...

Nombreux jeux anciens gratuits: tir à la corde, course aux sacs, lancer de Charentaises, jeux de massacre, piscine de paille...

Buvette et restauration rapide sur place à partir de 12h00.

Moules, saucisses, merguez, frites, grillées de mojettes, gâteaux.



Samedi 10 Le 10 août, c'est la **Saint Laurent**, et c'est aussi le jour de la **RANDO !**



Lau'Rando est une association de Randonnée Pédestre qui compte à présent 80 adhérents, et qui organise des sorties régulières tout au long de l'année, avec un temps fort : le 10 août.

Cette année, un parcours de 13 km vous est proposé à travers 3 communes : le Breuil Magné, Le Vergeroux, et Saint Laurent de la Prée

La balade sera belle entre les paysages de marais, les rives de la Charente, les lacs du Vergeroux, le canal de Charras et le dolmen des « Pierres closes » à Saint Laurent de la Prée.

Une musette-repas vous sera remise au départ, et vous donnera également droit sur votre chemin à l'apéritif avec ses amuse-bouche, et au stand du fromage, puis des boissons... Enfin, le dessert sera servi à l'arrivée, ainsi que le café (ou thé, ou infusion), suivi du tirage de la tombola gratuite.

Vous suivrez avec plaisir un parcours balisé et sécurisé. Pour assurer la pleine réussite de cette manifestation, nous recommandons le respect du code de la route, des sites naturels et des cultures...

Portez de bonnes chaussures (prévoyez une petite bouteille d'eau, une lampe de poche, si possible un gilet réfléchissant) Les enfants mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents.

Cette randonnée n'est pas une compétition. Alors, marchez à votre rythme ! L'essentiel n'est-il pas d'arriver ?

Les organisateurs et leurs partenaires vous souhaitent de passer une bonne soirée !

Départ : Samedi 10 août, de 17 heures à 18 heures 30

Accueil et arrivée : Terrain de foot. de St Laurent de la Prée, côté Saint Pierre, parking sur place ; suivre le fléchage.

Inscription avant le 5 août, adultes 12 €, enfants 8 €. Bulletin sur le site www.laurando.fr

Pour tout renseignement : 05 46 84 69 95 ou 06 30 60 03 61 ou president-laurando@sfr.fr

Cette manifestation est une co-organisation de l'association Lau'Rando, avec les communes du Breuil Magné, de Saint Laurent de la Prée et du Vergeroux.

Samedi 10 et dimanche 11 FÊTE DE LA ST LAURENT

Samedi REPAS ENTRECÔTE et BAL POPULAIRE GRATUIT organisée par le Comité des fêtes de la presqu'île, sous tivolis, sur le skate parc derrière la salle polyvalente. Entrecôte, fromage, dessert. Tarif 13 €.

Samedi et dimanche: VIDE GRENIER, produits régionaux, artisanat.

Réservation : 06 23 18 46 50, au Comité des Fêtes route de la Grande Levée, par courriel comitepresquile@laposte.net

Samedi 10 et dimanche 11 BALL-TRAP organisé par l' A.C.C.A route de la cabane de l'Est.

Jeudi 15 CONCOURS DE PETANQUE sur le terrain communal derrière la salle polyvalente et repas sous tivoli, organisés par les Anciens Combattants.

Samedi 17 COURSE CYCLISTE championnat départemental de contre la montre.

Départ à 14h30 de la rue du Vinaigre arrivée Grande rue.

Classement Ufolep avec les départements 16 et 17 sur un parcours de 21 kms départ rue du vinaigre, Soumard, route du marais , St Laurent , plat de Charras, rond point « BMW » et retour par le plat de Charras .

SEPTEMBRE

FESTIVAL FEST' EN HERBE

L'association FEST' en HERBE vous prépare une programmation pour le festival où petits et grands seront enchantés. 3 jours d'animations :

Vendredi 27 au soir **concert** avec le chœur H2O de la Rochelle ,

Samedi 28 au soir **théâtre d'improvisation** avec la troupe de Tonny-charente

Dimanche 29 toute la journée : marionnettes, contes, clowns, jeux ludiques et scientifiques dirigés par le professeur Maboule, sculpteur de ballons, sans oublier le manège à histoires pour les plus petits et la caravane magique qui fera découvrir les secrets de la magie noire.

Marché de produits régionaux et grand pique nique en musique, vous pourrez découvrir également le magnifique travail du Foyer Emmanuelle que nous avons accueilli avec enthousiasme à St Laurent de la Prée.

Réservez dès maintenant votre week-end, nous vous attendons tous au festival qui est accessible aux personnes à mobilité réduite. Un flyer sera distribué dans votre boîte aux lettres.



ASSOCIATIONS ST LAURENTAISES

- ACCA**
Mr Joël DUMAS
600 route des Fours à chaux
17450 ST LAURENT DE LA PREE
Tél : 06 77 88 00 41
Email: joange.dumas@free.fr
- ACPG Fouras St Laurent**
Mr Jacques HILLAIRET
255 route des Coudrées
17450 St LAURENT de la PREE
Tél : 05 46 84 01 01
Email: jmh255@orange.fr
- AÏKIDO CLUB Fouras / St Laurent**
Mr Jean-Luc RICHARD
14 rue de l'Eglise
17450 FOURAS
Tél : 06 50 01 60 32
Email: r.p.mathurin@orange.fr
- ANCIENS COMBATTANTS**
Mr Jean-Louis PAILLARD
13 rue Roselières
17450 FOURAS
tél: 05 46 84 07 25
Email: jeanlouis17450@aol.com
- ATELIER CIRQUE**
Association AP'ART
18 rue de la République
17300 ROCHEFORT
Tél: 05 46 87 58 45
Email: apart.rt@wanadoo.fr
- BATTAGES ST LAURENTAIS**
Mme Michèle NAUD
871 route Cabane de l'Est
17450 St LAURENT de la PREE
Tél : 05 46 84 54 33
Email: les_rouches@aliceadsl.fr
- BOUJ' GAMBETTES danses de salon**
Mr Léon SMOCK
150 Clos du Moulin
17450 St LAURENT de la PREE
Tél : 06 11 45 21 15
Email: leon.smock@sfr.fr
- CLUB DU BON ACCUEIL**
Mme Claudine MARTINEAU
61 route des Coudrées
17450 St LAURENT de la PREE
Tél : 05 46 84 09 47
Email: guy.martineau.17@orange.fr
- CLUB INFORMATIQUE**
Mme Marie-Claude JOYAU
3 allée Pigeonnier
17300 LE VERGEROUX
Tél : 05 46 87 10 96
Email: mc.joyau@sfr.fr
- COMITE des FÊTES de la presqu'île**
Mr Bernard SALANIER
203 route de la Grande Levée
17450 St LAURENT de la PREE
Tél: 06 23 18 46 50
Email: comitepresquile@laposte.net
- DANSES COUNTRY**
Mme Carine DUVERGER
372 rue du Grand Four
17450 St LAURENT de la PREE
Tél: 05 46 84 69 37
Email : duverger.sebastien@wanadoo.fr
- DANSES FOLKLORIQUES**
Mme Claudine MARTINEAU
61 route des Coudrées
17450 St LAURENT de la PREE
Tél : 05 46 84 09 47
Email: guy.martineau.17@orange.fr
- DANSE MODERN' JAZZ**
Mme Annie TRAIN
340 rue du 3ème Millénaire
17450 St LAURENT de la PREE
Tél : 06 82 60 98 53
Email: annie.stlaurent@sfr.fr
- ENTENTE CYCLISTE**
Fouras / St Laurent
Mr Jérôme ANDRE
52 rue des Résistants
17450 ST LAURENT de la PREE
Tél : 06 61 13 17 25
Email: dedemorpheus@hotmail.fr
- ETOILE DE NOËL**
Mme Maryse MINIER
346 route des Coudrées
17450 St LAURENT de la PREE
Tél : 06 66 63 33 33
Email : maryseminier@gmail.com
- EVASION Gym Tonic**
Mme Chantal JOUBERT
187 rue des Granges
17450 St LAURENT de la PREE
Tél : 05 46 84 68 49
Email : Chan.pa.al@wanadoo.fr
- FEST' EN HERBE**
Melle Aline BOISSARIE
40 route des Coudrées
17450 St LAURENT de la PREE
Tél : 06 62 97 17 52
Email: festenherbe@hotmail.fr
- FOULEES NORDIQUES de la PREE**
Mme Chantal HAY
506 route de la Gare
17450 ST LAURENT de la PREE
Tél : 06 33 26 36 69
foulesnordiques.presidente@gmail.com
- FOOTBALL CLUB**
Fouras/St Laurent
Pascal COUTURIER
753 Grande rue
17450 ST LAURENT de la PREE
05 46 84 91 67 (Le soir)
- GOLF du Pays Rochefortais**
Mme Nelly GOYER
1608 route Impériale
17450 St LAURENT de la PREE
Tél : 05 46 84 56 36
Email: golfrochefortais@orange.fr
- LAU'RANDO Randonnée**
Mr Jean-Claude MARCHAL
656 route de l'Océan
Tél: 05.46.84.04.96 / 06.84.95.44.54
Email: jeanclaudemarchal@sfr.fr
- PARENTS D'ELEVES**
Mme Claire BESLIN
121 rue des Hérons
17450 St LAURENT de la PREE
Tél : 06 80 01 17 65
Email: claire.beslin@wanadoo.fr
- PARENTHESSES gym douce**
Mme Nathalie REYEZ
275 route des Coudrées
17450 St LAURENT de la PREE
Tél : 07 77 96 65 92
Email : associationparentheses@yahoo.fr
- QUAD AVENTURE 17**
Mr Stéphane LACELLERIE
25 rue Tonkin
17620 ECHILLAIS
Tél : 06 62 39 70 70
Email: lacellerie.stephane@wanadoo.fr
- RESTO DU COEUR**
Mr Alain VILLEMONT
133 route Impériale
17450 SAINT LAURENT de la PREE
Tél : 05 46 84 55 34
Email: alainpierrette@wanadoo.fr
- ROUL' BENEZZZ club moto**
Mr Joël ELOUARD
3 bis rue de la Coue
17450 FOURAS
Tél : 07 79 80 54 21
Email: jelouard@yahoo.fr
- SOUVENIR FRANÇAIS**
Mr Jean-Louis PAILLARD
13 rue Roselières
17450 FOURAS
tél: 05 46 84 07 25
Email: jeanlouis17450@aol.com
- TAI CHI**
Mr Christian JOST
5 impasse des Sternes
17450 FOURAS
Tél : 05 46 84 30 70
Email: rgtca@wanadoo.fr
- TENNIS**
Mr Léon SMOCK
150 Clos du Moulin
17450 St LAURENT de la PREE
Tél : 06 11 45 21 15
Email: leon.smock@sfr.fr
- YOGA 17**
Mr Tom TOUTAIN
43 boulevard des 2 Ports
17450 FOURAS
Tél : 06 77 10 15 36
Email: yoga.dixsept@laposte.net